



COMMUNE D' ORDIZAN

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles (PPR)

APPROUVE PAR ARRETE PREFECTORAL

DU 21 DEC. 2019

Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
Sébastien BERTH
préfet
18013 ORDIZAN Cedex

- Rapport de présentation
- Règlement graphique
- Règlement Annexe

Échelle 1:5000
Système de coordonnées géographiques : UTM
Système de coordonnées locales : NAD 83
Date : Novembre 2019

LEGENDE :

ZONAGE REGLEMENTAIRE

Zone bleue : constructible sous conditions

Zone rouge : inconstructible (sauf cas particulier - voir règlement)

Zone jaune : inconstructible - champs d'expansion des crues (sauf cas particulier - voir règlement)

Zone blanche : non règlementée pour les risques étudiés

RESEAU HYDROGRAPHIQUE

Cours d'eau

Plan d'eau

